

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2018
Publication : 19/10/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



**CONTRIBUTION DE LA VILLE DE ROUEN A L'ACCORD DE ROUEN
POUR LE CLIMAT DU 29 NOVEMBRE 2018
AUTORISATION**

Le Conseil Municipal de la Ville de ROUEN, régulièrement convoqué par son Maire, s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de Ville, lundi 15 octobre 2018.

La séance est ouverte à 18 h 52 par M. Yvon ROBERT, Maire, Président.

Sur sa proposition, M. Robert PICARD est désigné comme secrétaire de séance.

PRESENTS : M. Yvon ROBERT, Maire.

Mme Christine ARGELES, M. Jean-Michel BEREGOVOY, Mme Hélène KLEIN, M. Kader CHEKHEMANI (représenté par M. Jean-Loup GERVAISE jusqu'à son arrivée en séance à 19 h), Mme Christine RAMBAUD (représentée par M. Yvon ROBERT après son départ de la séance à 23 h 20), Mme Françoise LESCONNEC (représentée par Mme Céline MILLET après son départ de la séance à 22 h), M. Bruno BERTHEUIL (représenté par M. Guy PESSIOT après son départ de la séance à 22 h 30), Mme Caroline DUTARTE, M. Ludovic DELESQUE (représenté par Mme Christine de CINTRE jusqu'à son arrivée en séance à 20 h), Mme Céline MILLET (représentée par Mme Françoise LESCONNEC jusqu'à son arrivée en séance à 18 h 45), M. Manuel LABBE, Mme Sarah BALLUET (représentée par Mme Agnès LAHARY jusqu'à son arrivée en séance à 21 h 15 et après son départ de la séance de 22 h 55 à 23 h 30), M. Jean-Loup GERVAISE, Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY, M. Frédéric MARCHAND, Mme Fatima EL KHILI, Adjoints au Maire.

M. Gérard LARTIGUE (représenté par M. Frédéric MARCHAND après son départ de la séance à 22 h), Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL (représentée par Mme Caroline DUTARTE jusqu'à son arrivée en séance à 19 h et par M. Kader FEHIM après son départ de la séance à 23 h 40), M. Guy PESSIOT, M. Pierre LECOMTE, Mme Hortense HECTOR, Mme Agnès LAHARY (représentée par M. Mamadou DIALLO après son départ de la séance à 23 h 30), M. Mamadou DIALLO, M. Kader FEHIM (représenté par Mme Hortense HECTOR jusqu'à son arrivée à 19 h 27), Mme Béatrice BOCHET, M. Christophe DUBOC, M. Djamel BOUALI, M. Cyrille MOREAU (représenté par M. Jean-Michel BEREGOVOY jusqu'à son arrivée en séance à 20 h 05 et après son départ de la séance à 21 h 50), M. Stéphane MARTOT, M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL (représenté par M. Kader CHEKHEMANI après son départ de la séance à 22 h 30), Mme Gwénaëlle CORNU-LE VERN (représentée par M. Pierre LECOMTE jusqu'à son arrivée en séance à 20 h 15 et après son départ de la séance à 23 h 15), Mme Christine de CINTRE, Mme Anne-Emilie RAVACHE, Mme Laura SLIMANI (représentée par M. Stéphane MARTOT jusqu'à son arrivée en séance à

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 23/10/2018
Publication: 19/10/2018

19 h 30, et après son départ de la séance à 22 h 40), M. Jack DUVAL, Mme Régine MARRE, M. Patrick CHABERT, Mme Geneviève FARCIS-NOLLET, Mme Marie-Hélène ROUX, M. Jean-François BURES, représenté par Mme Marlène MAMEAUX après son départ de la séance à 22 h 30), M. Pierre-Antoine SPRIMONT, Mme Anne-Sophie DESCHAMPS (représentée par M. Patrick CHABERT après son départ de la séance à 22 h 35), M. Robert PICARD, M. Jean-François BOLLENS, M. Guillaume PENNELLE, Mme Claire PRADEL, Mme Françoise COMBES (représentée par Mme Hortense HECTOR après son départ de la séance à 23 h 30), Mme Marlène MAMEAUX, M. Jean-Pierre TREDET, Conseillers Municipaux.

REPRESENTES : M. Olivier MOURET (représenté par Mme Françoise COMBES jusqu'à 23 h 30), Adjoint au Maire.

M. Didier CHARTIER (représenté par Mme Anne-Emilie RAVACHE), M. Matthieu CHARLIONET (représenté par M. Jean-Pierre TREDET), Mme Chloé ARGENTIN (représentée par Mme Hélène KLEIN), M. Bruno DEVAUX (représenté par M. Pierre-Antoine SPRIMONT), Conseillers Municipaux.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2018
Publication : 19/10/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



**CONTRIBUTION DE LA VILLE DE ROUEN A L'ACCORD DE ROUEN
POUR LE CLIMAT DU 29 NOVEMBRE 2018
AUTORISATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Françoise LESCONNEX, Adjointe,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1-1 et D.2311-15,

- La loi 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, et notamment son article 255,

- Le décret 2011-829 du 11 juillet 2011, relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au Plan Climat-Energie Territorial,

- La délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2011, relative à l'adoption de l'Agenda 21 de la Ville de ROUEN « Ma ville, c'est ma planète »,

- La délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2013, relative à l'adoption du Plan Climat-Energie Territorial de la Ville de ROUEN et à la signature de la Convention des Maires « Pour une énergie locale durable »,

- La délibération du Conseil Municipal du 9 novembre 2015, relative à la signature de la Convention des Maires « Pour l'adaptation »,

- La délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2017, relative à l'adoption du second plan d'actions Agenda 21,

- La délibération du Conseil Municipal du 9 avril 2018, relative à l'adoption du second plan d'actions Climat Air-Energie 2017-2021,

076-217605401-20181023-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2018

Publication : 19/10/2018

CONSIDERANT :

Que la Ville est engagée, au travers de son Agenda 21, dans une politique volontariste de lutte contre le changement climatique,

Pour l'autorité Compétente par délégation



- Que le processus de labellisation Cit'ergie, reconnu au niveau européen, promu et soutenu par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E.), constitue un outil opérationnel d'aide à la conduite des Plans climat-air-énergie territoriaux,

- Que la Ville a signé, le 17 octobre 2013, la Convention des Maires « Pour une énergie locale durable » qui rassemble plus de 6.500 municipalités contribuant à la réalisation des objectifs de l'Union européenne en matière d'énergie et de climat,

- Que la Ville a signé, le 17 décembre 2015, la Convention des Maires « Mayors Adapt »,

- Que les Conventions des Maires « Pour une énergie locale durable » et « Mayors Adapt » forment désormais une Convention unique « Pour le Climat et l'Énergie »,

- Que, si les enjeux sont mondiaux, c'est au niveau de chaque territoire que les politiques de développement durable doivent être mises en œuvre.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- valide la liste des actions représentant la contribution de la Ville de ROUEN à l'accord de ROUEN pour le Climat,

- autorise M. le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer l'accord de ROUEN pour le Climat le 29 novembre 2018.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FAIT A ROUEN, en L'HOTEL DE VILLE, les jour, mois et ans susdits.

p. extrait conforme
LE MAIRE DE ROUEN,

suivent les signatures,

Accusé certifié exécutoire

VILLE DE ROUEN
Réception par le préfet : 23/10/2018
Publication : 19/10/2018

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 15 OCTOBRE 2018

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



CONTRIBUTION DE LA VILLE DE ROUEN A L'ACCORD DE ROUEN POUR LE
CLIMAT DU 29 NOVEMBRE 2018

ANNEXE : Liste des actions représentant la contribution de la
Ville de Rouen à l'accord de Rouen pour le Climat du 29
novembre 2018

GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

1. Formalisation et mise en œuvre d'un Système de Management de l'Energie du patrimoine de la Ville
2. Réalisation de la rénovation énergétique exemplaire de l'Hôtel de Ville
3. Poursuite de l'expérimentation sur les contrats de performance énergétique des bâtiments publics

ECLAIRAGE PUBLIC

4. Extinction de l'éclairage de mise en valeur de l'Hôtel de Ville, et d'autres bâtiments municipaux de minuit à 5h du matin, en harmonie avec l'extinction des bâtiments publics gérés par la Métropole.
5. Engager une réflexion sur la mise en place de trames noires. En coopération avec Sotteville-lès-Rouen et Petit-Quevilly, lancement d'une réflexion sur l'extinction nocturne du secteur « Jardin des Plantes - Trianon - Avenue des Canadiens - Parc Naturel urbain des Bruyères ».

ENERGIES RENOUVELABLES

6. Construction d'une stratégie d'approvisionnement énergétique en lien avec le PCAET et le Schéma Directeur des Energies de la Métropole
7. Réflexion systématique sur l'intégration d'énergies renouvelables (chaleur biomasse, solaire photovoltaïque ...) dans le cadre de tout projet de rénovation énergétique d'un bâtiment public.

Accusé certifié exécutoire

8
Réception par le préfet : 23/10/2018
Publication : 19/10/2018

Faciliter le développement du solaire photovoltaïque auprès des particuliers : cette action pourra se matérialiser par la création d'un cadastre solaire identifiant le gisement
Pour l'autorité Compétente par délégation

MOBILITE

 Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Administration :

9. Généralisation du principe de la réforme des parkings de l'Hôtel de Ville aux sites de l'hyper-centre rive droite afin de favoriser le covoiturage

10. Promotion et mise en œuvre d'une stratégie de développement du télétravail

11. Mise en place de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents de la ville

12. Poursuite de la réduction des consommations d'énergie des véhicules municipaux, notamment en favorisant l'usage de véhicules

Dans le cadre de la promotion des modes actifs auprès des habitants :

13. Accompagner la Métropole dans l'expérimentation d'une « Supermanzana » (quartier réservé aux cyclistes et piétons) à l'échelle du quartier St-Hilaire, dans le cadre du projet « Ville respirable en 5 ans »

14. Co-élaboration d'un « Code de la rue apaisée » et création des outils de communication associés

ALIMENTATION - AGRICULTURE

15. Engager une réflexion sur le gaspillage alimentaire dans le cadre de la démarche « Mon restau responsable »

16. Augmentation à 30% sur les 2 années à venir du taux de produits Bio et filières courtes dans la restauration scolaire gérée par la régie inter-municipale du SIREST

BIODIVERSITE

17. Accompagnement des projets de jardinage urbain et de toute autre forme de végétalisation permettant de protéger et augmenter la place de la nature en ville

PRECARITE ENERGETIQUE

18. Poursuite des actions de la lutte contre la précarité énergétique : Octobre bleu ...

SENSIBILISATION / EDUCATION AUX BONNES PRATIQUES

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2018
Rouen
Publication : 19/10/2018

19. Poursuivre et amplifier le partenariat avec l'université de Rouen sur la participation des usagers des bâtiments publics à la maîtrise de l'énergie: cette action pourra se matérialiser par la parution d'une « Charte des Clubs sportifs écoresponsables ».

20. Poursuite du programme de sensibilisation des scolaires à l'environnement et au développement durable, notamment sur les thématiques « économie d'énergie » et « mares »

21. Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'incitation et d'accompagnement des familles rouennaises vers des pratiques à faible impact carbone

EXEMPLARITE DE LA VILLE ET DES SERVICES

22. Déploiement d'une démarche d'éco-gestes accompagnée d'une campagne de sensibilisation à destination des services de la ville, portant sur la réduction des consommations d'eau, d'énergie et sur l'usage de produits éco-labellisés. Cette action pourra se matérialiser par l'inscription d'un bâtiment administratif au concours « CUBE 2020 », piloté par l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment

23. Renforcement de la procédure d'achat responsable et de l'application à l'ensemble des commandes et marchés publics porté par la ville